DELIBERATION N° 19/162 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

SEANCE DU 23 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 mai 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

Mme Danielle ANTONINI à Mme Nadine NIVAGGIONI

M. François BENEDETTI à Mme Julie GUISEPPI

M. François BERNARDI à M. Paul MINICONI

M. Jean-François CASALTA à M. Pascal CARLOTTI

M. Marcel CESARI à M. Paulu Santu PARIGI

Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI

Mme Muriel FAGNI à Mme Frédérique DENSARI

M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE

M. Antoine POLI à M. François ORLANDI

M. Jean-Guy TALAMONI à M. Paul LEONETTI

Mme Julia TIBERI à Mme Mattea CASALTA

M. Petr'Antone TOMASI à Mme Laura Maria POLI

M. Hyacinthe VANNI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

ETAIENT ABSENTS: Mmes et MM.

Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Hélène PADOVANI, Pierre POLI, Catherine RIERA, Camille de

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité.

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER:

APPROUVE la création des postes suivants dans le cadre du recrutement d'agents :

En catégorie A:

- 3 postes d'ingénieurs territoriaux, 3 postes d'ingénieurs principaux et 3 postes d'ingénieurs hors classe.
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe, 1 poste d'assistant socioéducatif de 1^{ère} classe et 1 poste d'assistant socio-éducatif exceptionnel.
- 1 poste d'attaché territorial, 1 poste d'attaché territorial principal, 1 poste de directeur territorial, 1 poste d'attaché territorial hors classe.

En catégorie B :

1 poste de technicien territorial, 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe,
1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

ARTICLE 2:

APPROUVE, dès la nomination effective des agents recrutés, la suppression corrélative du tableau des effectifs des grades non utilisés.

ARTICLE 3:

PRECISE qu'en cas d'impossibilité de recruter des agents titulaires de la fonction publique, la collectivité pourra procéder au recrutement d'agents contractuels.

ARTICLE 4:

Les crédits sont inscrits au budget 2019 de la Collectivité de Corse sur le programme N6161.

ARTICLE 5:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 23 mai 2019

an-Quy TALAMONI

Le Président de l'Assemblée de Corse,



ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 23 ET 24 MAI 2019

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE



COMMISSION(S) COMPETENTE(S): Commission des Finances et de la Fiscalité



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet d'adapter le tableau des effectifs à l'évolution des besoins en vue d'opérations de recrutement qui doivent être lancées dès le mois de juin 2019 afin de répondre à des nécessités de services, en application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Au sein de la Direction Générale Adjointe en charge de l'aménagement et du développement du territoire, il est proposé de créer, suite à la diffusion de plusieurs appels à candidature interne restés infructueux :

- Un poste d'ingénieur en charge du secrétariat technique du Comité de Bassin. Ce recrutement conditionne la constitution de la Mission Eau dont les actions ont été étendues, notamment la mise en œuvre du Plan de Bassin d'Adaptation aux Changements Climatiques sur les territoires et la contractualisation avec les EPCI sur l'ensemble des bassins versants. Ce poste sera financé par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 000 euros par an.
- Au sein du laboratoire d'analyses Cismonte, un poste de responsable de secteur hygiène alimentaire, infructueux en interne depuis le mois de Janvier 2019. En effet, la situation actuelle du secteur d'hygiène alimentaire du laboratoire du Cismonte est préoccupante. Ce secteur est dépourvu d'encadrement, ce qui a pour conséquence de menacer le maintien de l'accréditation (COFRAC). Sans recrutement, la Collectivité pourrait être sanctionnée par le COFRAC lors du prochain audit du laboratoire Cismonte prévu au mois de juin 2019.

Au sein de la DGA en charge des affaires sanitaires et sociales, il est proposé de créer :

 un poste d'assistante sociale Cismonte afin de pourvoir au remplacement d'un agent bénéficiant d'une décharge de fonctions à plein temps en sa qualité de représentant du personnel.

Au sein de la DGA en charge de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de la langue Corse, pour la Direction en charge des infrastructures d'enseignement, il s'agit de créer un poste de chargé d'efficacité énergétique, les appels à candidatures internes étant restés infructueux.

Enfin, au sein de la DGA en charge des finances, de l'Europe et des programmes contractualisés, il est proposé de recruter en externe un auditeur d'opérations cofinancées par les fonds européens dont la publicité interne est demeurée

infructueuse.

Dans ces conditions, il convient de créer pour les besoins énoncés les grades suivants, aux fins de se donner le maximum de chances de pourvoir les postes utilement, en fonction des candidatures reçues :

En catégorie A:

- 3 postes d'ingénieurs territoriaux, 3 postes d'ingénieurs principaux et 3 postes d'ingénieurs hors classe ;
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe, 1 poste d'assistant socioéducatif de 1^{ère} classe, et 1 poste d'assistant socio-éducatif exceptionnel ;
- 1 poste d'attaché territorial, 1 poste d'attaché territorial principal, 1 poste de directeur territorial, 1 poste d'attaché territorial hors classe.

En catégorie B:

1 poste de technicien territorial, 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe,
1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

Les grades devenus inopérants à l'issue de la procédure de recrutement seront supprimés du tableau des effectifs.

Si l'un des postes ouverts devait être occupé par un agent non titulaire, il est précisé que la rémunération allouée sera conforme à celle que percevrait un fonctionnaire ayant la même ancienneté professionnelle dans le cadre d'emplois correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA

COLLECTIVITE DE CORSE

Identifiant acte 02A-200076958-20190523-038595-DE

Identifiant interne 038595

Date de réception par la préfecture

4 juin 2019

Nombre d'annexes

0

Date de l'acte

23 mai 2019

Code nature de l'acte

Classification 4.1

Fermer